



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#1 – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC
100 001 € à 200 000 €	6,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	5,00% TTC
400 001 € à 600 000 €	4,00% TTC
600 001 € à 800 000 €	3,00% TTC
Plus de 800 001 €	2,00% TTC
Stationnements	3 000€ TTC Forfait
Résidences Services	12% TTC

#1 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC
100 001 € à 200 000 €	6,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	5,50% TTC
400 001 € à 600 000 €	4,50% TTC
600 001 € à 800 000 €	3,50% TTC
Plus de 800 001 €	2,50% TTC
Stationnements	3 000€ TTC Forfait
Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #1

Toutes les agences Nexity Paris  
Nexity Boulogne  
Nexity Bourg La Reine  
Nexity Paris Bureaux Commerces

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

Barème additionnel par tranches cumulatives.

*EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF : pour un bien de 140.000 € en prix principal, le montant des honoraires se décompose comme suit :*

0 à 50.000 € : forfait soit :	5.000 € TTC
50.001 à 100.000 € : 9 % soit :	4.500 € TTC
100.001 à 140.000 € : 6 % soit :	2.400 € TTC
<b>MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 11.900 € TTC</b>	

# VENDRE

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#2 – Mandats exclusifs		#2 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC	0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC	50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	6,50% TTC	100 001 € à 150 000 €	7,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	5,00% TTC	150 001 € à 200 000 €	5,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC	200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC	Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	3 000€ TTC forfait	Stationnements	3 000€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC	Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #2

<u>QUEST :</u>	<u>MEDITERRANEE :</u>	<u>ALPES CENTRE EST :</u>
Nexity Agen	Nexity Aix La Parade	Nexity Guéret
Nexity Angoulême	Nexity Aix Mirabeau	Nexity Limoges
Nexity Arcachon	Nexity Alès	
Nexity Bayonne	Nexity Cagne sur Mer	
Nexity Bordeaux Caudéran	Nexity Cannes	
Nexity Bordeaux Tourny	Nexity Colomiers	
Nexity Bordeaux Victoire	Nexity Digne Les Bains	
Nexity Brive	Nexity Gassin	
Nexity Dax	Nexity Grande Motte	
Nexity Ile de Ré	Nexity La Fare les Oliviers	
Nexity La Rochelle Vieux Port	Nexity La Foux d'Allos	
Nexity Libourne	Nexity Marseille Chave	
Nexity Mérignac	Nexity Marseille Mauriac	
Nexity Pau	Nexity Montpellier	
Nexity Royan	Nexity Montpellier Parc Marianne	
Nexity Saint Palais	Nexity Nice	
Nexity Talence	Nexity Nice St Sylvestre	
Nexity Tulle	Nexity Nîmes	
	Nexity Orange	
	Nexity Saint Raphael	
	Nexity Salon de Provence Victor Hugo	

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

Barème additionnel par tranches cumulatives.

*EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF : pour un bien de 140.000 € en prix principal, le montant des honoraires se décompose comme suit :*

0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC  
 50.001 à 100.000 € : 9 % soit : 4.500 € TTC  
 100.001 à 140.000 € : 6,5 % soit : 2.600 € TTC

**MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 12.100 € TTC**

# VENDRE

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#3 – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

#3 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #3

#### IDF :

Nexity Bois-Colombes  
Nexity Brunoy  
Nexity Créteil  
Nexity Cergy Le Haut  
Nexity Clichy Gambetta  
Nexity Franconville  
Nexity Livry Gargan  
Nexity Longjumeau  
Nexity Melun Centre  
Nexity Nogent sur Marne  
Nexity Poissy Centre  
Nexity Rosny Sous-Bois  
Nexity Saint Michel Sur Orge  
Nexity St Quentin en Yvelines  
Nexity Val d'Europe  
Nexity Versailles Foch  
Nexity Vincennes

#### ALPES CENTRE EST :

Nexity Aix Les Bains  
Nexity Annecy  
Nexity Brides Les Bains  
Nexity Chambéry  
Nexity Chamonix  
Nexity Clermont-Ferrand  
Nexity Courchevel La Tania  
Nexity Grenoble  
Nexity Issoire  
Nexity Les Deux Alpes  
Nexity Lyon Partdieu  
Nexity Lyon Point du Jour  
Nexity Lyon Vitton  
Nexity Meylan  
Nexity Moutiers  
Nexity Thonon  
Nexity Villard De Lans  
Nexity Villefranche  
Nexity Voiron

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

Barème additionnel par tranches cumulatives.

*EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF : pour un bien de 140.000 € en prix principal, le montant des honoraires se décompose comme suit :*

0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC  
50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit : 3.250 € TTC  
100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit : 1.800 € TTC  
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.050 € TTC

# VENDRE

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#3-bis – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

#3-bis – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #3-bis

#### QUEST

Nexity Angers Haras  
 Nexity Concarneau  
 Nexity La Roche sur Yon  
 Nexity Le Mans  
 Nexity Montargis  
 Nexity Nantes Yleo  
 Nexity Orléans  
 Nexity Quimper  
 Nexity Rennes Gare  
 Nexity Sables d'Olonne  
 Nexity Tours  
 Nexity Vannes

#### NORD EST

Nexity Auxerre  
 Nexity Belfort  
 Nexity Besançon  
 Nexity Chantilly  
 Nexity Chalon sur Saône  
 Nexity Colmar  
 Nexity Compiègne  
 Nexity Creil  
 Nexity Dijon  
 Cabinet Fauchille  
 Nexity Haguenau  
 Nexity Le Mans  
 Nexity Lille Inkerman  
 Nexity Metz  
 Nexity Montbéliard  
 Nexity Mulhouse  
 Nexity Nancy  
 Nexity Pontarlier  
 Nexity Reims  
 Nexity Sélestat  
 Nexity Saint Clément  
 Nexity Strasbourg  
 Nexity Valenciennes  
 Nexity Vieux Lille Centre  
 Nexity Villers Sur Mer  
 Nexity Vesoul

#### NORD OUEST

Nexity Bernay  
 Nexity Cabourg  
 Nexity Cherbourg  
 Nexity Dieppe  
 Nexity Rouen  
 Nexity St Valéry en Caux  
 Nexity Yvetot

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

Barème additionnel par tranches cumulatives.

*EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF : pour un bien de 140.000 € en prix*

*principal, le montant des honoraires se décompose comme suit :*

*0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC*

*50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit : 3.250 € TTC*

*100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit : 1.800 € TTC*

*MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.050 € TTC*

# VENDRE

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



# BARÈME GESTION LOCATIVE

## « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %<sup>(1)</sup> - Barème applicable au 01/01/2020 – AUTRES REGIONS

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
<b>Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes</b>	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location <sup>(2)</sup>	5 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail <sup>(3)</sup>	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée <sup>(3)</sup>	3 €	3 €
<b>Autres locaux</b>	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables <sup>(4)</sup>		130 € 8,00 %
Honoraires d'état des lieux		55 €

<b>Mandat "offre meublée" <sup>(5)</sup></b>		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC par partie (Propriétaire et preneur)
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC) <sup>(2)</sup> si loyer annuel < 8000 €
Honoraires variables de commercialisation	15 % HT (18 % TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"



# BARÈME GESTION LOCATIVE

## « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %<sup>(1)</sup> - Barème applicable au 01/01/2020 – Ile de France

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
<b>Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes</b>	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location <sup>(2)</sup>	6,50 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail <sup>(3)</sup>	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée <sup>(3)</sup>	3 €	3 €
<b>Autres locaux</b>	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables <sup>(4)</sup>	160,50 € 8,50 %	
Honoraires d'état des lieux	55 €	

<b>Mandat "offre meublée" <sup>(5)</sup></b>		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 %TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"



# BARÈME GESTION LOCATIVE

## « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %<sup>(1)</sup> - Barème applicable au 01/01/2020 – Paris

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
<b>Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes</b>	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location <sup>(2)</sup>	10 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail <sup>(3)</sup>	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée <sup>(3)</sup>	3 €	3 €
<b>Autres locaux</b>	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables <sup>(4)</sup>	160,50 € 8,50 %	
Honoraires d'état des lieux	55 €	
<b>Mandat "offre meublée" <sup>(5)</sup></b>		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 % TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"

**nexity.fr**



# HONORAIRES DE GÉRANCE

Tarifs HT et TTC applicables au 01/01/2020 en France - Taux de TVA en vigueur : 20 %.

GRANDS INVESTISSEURS PRIVÉS

HONORAIRE DE GESTION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
<b>Logements et locaux accessoires</b>			
> Honoraires de gestion courante immeuble entier	Sommes encaissées	6%	7,2%
>> clôture de compte et remise des dossiers	Forfait	1 500 €	1 800 €
> Honoraires de gestion courante lots isolés	Somme encaissées (Avec un minimum de 700 €)	8%	9,6%
>> clôture de compte et remise des dossiers	Forfait	200 €	240 €
> Honoraires occupation personnelle ou non remise en location	Forfait semestriel	100 €	120 €
HONORAIRES DE LOCATION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
<b>Bail habitation vide ou meublée - code civil</b>			
> Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location	Loyer annuel HC / HT à la charge du bailleur	7%	8,4%
> Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail	Conformément à loi ALUR à partager par moitié entre bailleur et locataire	Zone très tendue 20€ HT 24€ TTC / m <sup>2</sup> Zone tendue 16,67€ HT 20€ TTC/ m <sup>2</sup> Zone non tendue 13,33€ HT 16€ TTC/m <sup>2</sup>	
> Etat des lieux habitation vide	Surface habitable pour l'entrée à partager par moitié entre le bailleur et le locataire (Loi ALUR)	5 € / m <sup>2</sup>	6 € / m <sup>2</sup>
<b>Bail commercial ou professionnel</b>			
> Honoraires de location baux précaires	Loyer triennal HC / HT à la charge du preneur Minimum	10%	12%
> Honoraires de location des baux 3 / 6 / 9 ans		800 €	960 €
HONORAIRES ET PRESTATIONS ANNEXES	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
<b>Honoraires de rédaction d'actes</b>			
> Bail habitation (Renouvellement – Avenant)	Conformément à loi ALUR à partager par moitié entre bailleur et locataire	Zone très tendue 20€ HT 24€ TTC / m <sup>2</sup> Zone tendue 16,67€ HT 20€ TTC/ m <sup>2</sup> Zone non tendue 13,33€ HT 16€ TTC/m <sup>2</sup>	
> Bail code civil	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur Minimum	3% 500 €	3,6% 600 €
>> Renouvellement - Avenant	Loyer annuel HC / HT à partager par moitié Minimum	5 % 500 €	6 % 600 €
> Bail commercial et bail professionnel initial	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur Minimum	3% 800 €	3,6% 960 €
>> Renouvellement ou avenant	Loyer annuel HC/HT à la charge du preneur Minimum	5% 800 €	6% 960 €
>> Renouvellement avec déplaçonnement du loyer de plus de 10%	Différentiel de loyer sur période triennale à la charge du bailleur	10%	12%
> Suivi Cession de baux et fonds de commerce	Forfait à la charge du cédant	800 €	960 €
> Bail parking	Forfait	250 €	300 €
<b>Honoraires sur travaux</b>			
> Suivi des travaux hors entretien courant sans architecte	Montant HT des travaux réalisés Minimum	6 % 300 €	7,2 % 360 €
> Suivi des travaux hors entretien courant avec architecte	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %
> Suivi des autres travaux supérieurs à 5 000 € HT	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %
<b>Honoraires divers</b>			
> Demande de subvention ANAH	Forfait	1 500 €	1 800 €
> Demande d'emprunt	Forfait	600 €	720 €
> Aide à la Déclaration Revenus Fonciers/IFI	Forfait annuel par type d'impôt Forfait annuel par type d'impôt	120 € 350 €	144 € 420 €
>> Lots isolés			
>> Immeubles entiers			
> Déclaration TVA	Forfait annuel Forfait annuel	400 € 600 €	480 € 720 €
>> Lots isolés			
>> Immeubles entiers			
> CVAE	Forfait annuel	500 €	600 €
> Frais de timbres et de bureau par lot principal	Forfait trimestriel	10 €	12 €
> Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Forfait par commande	55 €	66 €
> Vacation horaire AG, Expertise, conciliation...	Forfait heure	120 €	144 €
> Embauche/licenciement/mise à la retraite gardien	Forfait	500 €	600 €
> Suivi remplacement contrat gardien	Forfait par remplacement	150 €	180 €
> Forfait archivage	Forfait annuel par lot principal	5 €	6 €
> Forfait retour archive mandat vivant	Forfait	20 €	24 €
> Forfait retour archive mandat clos	Forfait	50 €	60 €

## GÉRER

RICHARDIERE SAS au capital de 31 955 000 € - Siège Social : 19, rue de Vienne - TSA 90033 - 75801 PARIS Cedex 08 - SIREN 682 009 121 - RCS Paris APE 8110Z - carte professionnelle n°CPI 7501 2016 000 005 879 délivrée par la CCI Paris Ile de France - Garanties Financières CGEC « Socamab », 16, rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999, 92919 LA DEFENSE CEDEX - Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS n°11061083 Médiateur de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE - 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY  
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)